



Rapport financier semestriel

30 juin 2026

1.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....	2
2.	ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2026	3
1.1	Principaux événements survenus au cours de la période.....	3
1.2	Activités des participations	4
1.3	Principaux événements survenus depuis le 30 juin 2026	6
3.	ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT DU 1ER SEMESTRE 2026	7
3.1	Situation financière au 30 juin 2026.....	7
3.2	Résultat du 1er semestre 2026.....	10
4.	DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES SIX MOIS RESTANTS.....	11
5.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE	12
6.	ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2026	13

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers IFRS pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes IFRS et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les états financiers IFRS, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Jean-Michel LATY
Président Directeur Général

2. ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2026

La Société et ses conseils ont consacré le 1^{er} semestre 2026 à l'élaboration du plan de continuation qui devrait être soumis à l'approbation du Tribunal des Affaires Economiques de Paris au cours du 4^{ème} trimestre 2026.

Compte tenu du redressement judiciaire en cours et de sa situation financière, la Société n'a pas réalisé d'investissements au cours du 1^{er} semestre 2026.

1.1 Principaux événements survenus au cours de la période

Réalisation des opérations prévues au protocole d'accord avec Zencap Asset Management

L'ensemble des opérations de réorganisation prévu au terme du protocole d'accord conclu le 5 décembre 2025 avec Zencap Asset Management, et autorisé par la juge-commissaire désignée dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la Société, a eu lieu les 26 et 27 février 2026. Les principales étapes de ces opérations sont rappelées ci-après :

- TE Holding Biogas a cédé 1.116 actions de la société Biovert Gestion à Transition Evergreen pour un montant d'environ 3,1 M€. La Société détient désormais directement 35,43% des droits de vote et du capital social de Biovert Gestion, TE Holding Biogas en conservant 51,01% ;

- TE Holding Biogas a refinancé un emprunt obligataire de 1,2 M€, hors intérêts, souscrit par un fonds d'Entrepreneur Invest en février 2023, par un nouveau financement obligataire d'un montant de 1,4 M€ souscrit par un fonds également géré par la société de gestion Entrepreneur Invest ;

- Après réorganisation des créances et des dettes entre la Société et TE Holding Biogas, TE Holding Biogas a réalisé une augmentation de capital d'environ 32,4 M€ souscrite en totalité par Transition Evergreen par compensation de créances, soldant toute dette réciproque entre les deux entités ;

- Transition Evergreen a cédé 100% du capital social et des droits de vote de TE Holding Biogas à Zencap Asset Management pour un prix de base d'environ 27,7M€, réglé par compensation avec la créance obligataire de Zencap Asset Management (environ 23,85 M€), une avance de trésorerie (380 K€) et une avance faite pour le compte de la Société (environ 74 K€), le solde (environ 3,44 M€) étant payé en espèces. Un complément de prix est prévu en cas de cession de l'intégralité des actions des sociétés Evergaz et 3EBiogas détenues par TE Holding Biogas dans un délai de 5 ans, calculé sur un pourcentage de la plus-value après atteinte d'un seuil de rendement convenu et déduction des frais relatifs aux opérations rendues nécessaires jusqu'à la réalisation des dites cessions.

Ces opérations ont permis à Transition Evergreen d'apurer une partie significative de son passif, et notamment sa dette à l'égard de Zencap Asset Management, son principal créancier et le seul bénéficiant d'une sûreté, de renforcer ses liquidités afin d'assurer la

continuité de ses activités et préparer un plan de continuation à l'égard de ses autres créanciers et actionnaires, tout en simplifiant son organigramme des participations.

La Société conserve une détention indirecte dans Evergaz via sa participation de 35,43% dans Biovert Gestion (elle-même détentrice de 3,55% d'Evergaz).

Reprise de cotation

Compte tenu de la réalisation des opérations de réorganisation prévue par le protocole d'accord conclu avec Zencap Asset Management, la cotation des actions de la Société sur le marché réglementé Euronext Paris a repris le 9 mars 2026 et a fait l'objet d'un avis publié par Euronext.

Prorogation de la période d'observation du redressement judiciaire

Pour rappel, par jugement en date du 14 octobre 2025, le Tribunal des Activités Economiques de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de la Société pour une période d'observation d'une durée initiale de six mois.

Par jugement en date du 28 avril 2026, le Tribunal des Activités Economiques de Paris a prorogé la période d'observation pour une nouvelle durée de six mois, soit jusqu'au 14 octobre 2026, afin de permettre à Transition Evergreen, en collaboration avec les organes de la procédure de redressement judiciaire ainsi que ses conseils juridiques et financiers, d'élaborer un plan de continuation.

1.2 Activités des participations

BioVert Gestion (Evergaz)

Meridiam, actionnaire majoritaire d'Evergaz depuis fin 2024, poursuit la mise en œuvre de son plan industriel.

Dans le cadre de ce plan Evergaz a annoncé en février 2026 la réalisation de deux nouvelles unités de production (Aube Sud Energie et Bio Energie Bressane) et cinq projets de conversion de site actuellement en cogénération vers l'injection de biométhane.

Le plan industriel d'Evergaz s'inscrit dans le cadre de la trajectoire récente du biométhane en France, telle que définie par la PPE3 (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2026 2035), qui confirme la méthanisation comme une filière d'avenir : 44 TWh de biométhane en 2030 et entre 47 et 82 TWh en 2035.

Everwood

La direction d'Everwood a consacré le 1^{er} semestre 2026 à la préparation de son projet de plan de continuation en relation avec la Société et ses autres créanciers.

Ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice d'Everwood et liquidation judiciaire de Wooday

Le Tribunal des Activités Economiques de Paris a ouvert le 12 janvier 2026 une procédure de sauvegarde au bénéfice de la société Everwood et a prolongé le 8 avril 2026 la période d'observation jusqu'au 12 octobre 2026.

Le Tribunal des Activités Economiques de Paris a ouvert le 12 janvier 2026 une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de la société Wooday (pôle bois d'Everwood) et a prononcé sa liquidation judiciaire le 27 mai 2026.

Cession de Forestry France

Everwood a cédé le 29 avril 2026 sa participation dans Forestry France pour un prix de 1.600 K€.

Activité de gestion forestière à l'international

Cette activité est assurée par FW Services.

En liaison avec la gouvernance aux Etats-Unis et en France, le Conseil d'administration de la Société a suivi au cours du 1^{er} semestre 2026 les mesures entreprises depuis 2025 pour comprimer certaines dépenses. En outre des performances commerciales amplifiées au Royaume Uni au cours du 1^{er} semestre 2026 permettent de confirmer la prévision d'un résultat net positif et significatif tel que prévu dans le business plan pour l'exercice 2026.

Compte tenu du contexte géopolitique international le marché américain reste assez atone mais quelques indices de reprise apparaissent.

LPF

L'augmentation de capital de fin 2025 a été complétée par des apports en compte courant d'associés autorisant une perspective plus positive sur cette participation. Une augmentation de capital de 264 K€ prévue pour le 1^{er} semestre 2026 a été reportée et réalisée le 3 septembre 2026.

Borea

Les perspectives sur cette participation restent toujours incertaines et la probabilité d'une cession à brève échéance compromise.

TE Holding H2 & Derivatives

Cette société sans activité a été placée en liquidation judiciaire à compter du 15 juin 2026 par le Tribunal des Activités Economiques de Paris.

1.3 Principaux événements survenus depuis le 30 juin 2026

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'administrateur judiciaire de la Société, la SCP Abitbol & Rousselet, en la personne de Maître Joanna Rousselet, a notifié aux classes de parties affectées la constitution desdites classes, par voie postale et par avis publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ainsi que dans un journal d'annonces légales, selon le cas, les 28 septembre et 2 octobre 2026.

Par communiqué de presse en date du 29 septembre 2026, la Société a informé le marché de l'audience prévue devant le Tribunal des Activités Economiques de Paris le 2 octobre 2026 au cours de laquelle Transition Evergreen a sollicité une nouvelle et dernière prorogation de la période d'observation afin de lui permettre de (i) présenter un plan de redressement à ses actionnaires et à ses créanciers, (ii) purger les recours éventuels des différentes parties prenantes à la procédure, (iii) procéder aux convocations et au vote sur le plan de redressement ainsi que (iv) mettre en œuvre ledit plan.

Une deuxième audience s'est tenue le 9 octobre 2026 devant le Tribunal des Activités Economiques de Paris à cet effet. A la date du présent rapport, le Tribunal n'a pas encore émis son ordonnance statuant sur la demande de prorogation de la période d'observation.

Par ailleurs, l'adoption d'un plan de continuation reste incertaine. L'élaboration du plan se heurte à la difficulté de concilier les intérêts des différentes parties prenantes ainsi qu'à des contraintes juridiques et économiques, liées notamment à la situation des participations de Transition Evergreen et à l'homologation du plan par le Tribunal des Activités Economiques de Paris. Transition Evergreen n'exclut pas le risque qu'aucun plan ne recueille l'accord des principaux créanciers et de l'administrateur judiciaire, ou qu'un plan soumis au Tribunal ne soit pas homologué.

Enfin et lors de l'audience du 12 octobre 2026, la juge-commissaire à la procédure de sauvegarde d'Everwood a reporté sa décision concernant la prorogation de la période d'observation.

3. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT DU 1ER SEMESTRE 2026

3.1 Situation financière au 30 juin 2026

L'état de la situation financière au 30 juin 2026 se présente comme suit :

ACTIF (en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Actifs financiers non courants (1)	1 190	150
Autres actifs non courants	10	10
Total des actifs non courants	1 190	160
Actifs financiers courants (2)	0	126
Autres créances	42	34
Trésorerie & Equivalents trésorerie	2 437	5
Actifs non courants destinés à être cédés (3)	0	27 742
Total des actifs courants	2 479	27 907
Total	3 678	28 067

PASSIF (en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Capital	20 086	20 086
Primes sur capital	27 747	27 747
Réserves	(80 059)	-54 538
Résultat global	(3 040)	-25 522
Capitaux propres	(35 267)	(32 228)
Emprunts obligataires (4)	29 204	28 561
Autres passifs financiers courants (5)	8 001	6 222
Autres dettes	1 740	2 136
Passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés (3)	0	23 375
Total des passifs courants	38 945	60 295
Total	3 678	28 067

(1) L'évolution des actifs financiers non courants par rapport au 31 décembre 2025 s'explique comme suit :

Participations	Juste valeur au 31-12-25	Augmentation de la période	Ajustement de valeur sur la période	Autres	Juste valeur au 30-06-26
Everwood SAS	0				0
LPF Groupe SAS	150		0		150
Biovert Gestion SAS		3 092	(2 052)		1 040
Borea SAS	0				0
TE Holding Solar (Ex-Everwatt)*	0				0
Safra SA*	0				0
TE Holding H2 & Derivatives (Ex-Keiryo)*	0				0
Total portefeuille actions	150	3 092	(2 052)	0	1 190
Obligations convertibles Everwood SAS	0				0
Total portefeuille obligations	0	0	0	0	0
Total	150	3 092	(2 052)	0	1 190

(*) participations relatives à des sociétés en procédure de liquidation judiciaire

Il est préalablement rappelé que la participation dans TE Holding Biogas avait été reclassée en actifs non courants destinés à être cédée au 31.12.2025 et cédé en février 2026 à Zencap Asset Management.

Dans le cadre de ce protocole, TE Holding Biogas, après avoir été acquise par Zencap Asset Management, a cédé 1.116 actions de la société Biovert Gestion à Transition Evergreen pour un montant de 3 092 milliers d'euros.

Biovert Gestion détenant 3,55 % d'Evergaz, la Société détient désormais directement 35,43% des droits de vote et du capital social de Biovert Gestion et indirectement 1,26 % d'Evergaz.

Au 30 juin 2026, la juste valeur de cette participation a été fixée à 1 040 milliers d'euros et un ajustement de valeur de – 2 052 milliers d'euros a été reconnu en résultat de période.

La juste valeur des autres participations actives (Everwood, LPF et Borea) n'a pas évolué depuis le 31 décembre 2025.

En ce qui concerne les obligations Everwood leur valeur nominale est de 509 milliers d'euros et les intérêts courus de 153 milliers d'euros au 30 juin 2026. Compte tenu de la situation de la société Everwood la juste valeur de cet actif financier a été estimée à 0 € au 30 juin 2026 sans changement par rapport au 31 décembre 2025.

(2) Les actifs financiers courants concernaient au 31 décembre 2025 exclusivement Financière Evergreen pour un montant total de 125 milliers d'euros. Au cours de la période, et dans le cadre du protocole Zencap Asset Management de février 2026, la Société a racheté à TE Holding Biogas une créance financière de 900 milliers d'euros.

La société Financière Evergreen faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire dont l'issue est incertaine, il a été décidé compte tenu du risque de perte attendue au 30 juin 2026 de déprécier l'intégralité de cette créance financière.

(3) Pour rappel les actifs et passifs relatifs à la cession des actions et des créances à TE Holding Biogas avaient été classés en application de la norme IFRS 5 au 31 décembre 2025. Ils ont été intégralement décomptabilisés au cours de la période.

(4) La dette obligatoire a évolué comme suit au cours du 1^{er} semestre 2026 :

(En milliers d'euros)

Valeurs au 31 décembre 2025	28 561
Remboursement en trésorerie	-
Variation des intérêts courus et étalement des frais émission	643
Valeurs au 30 juin 2026	29 205

Le montant des dettes obligataires (intérêts courus compris) antérieures à la date du jugement d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire s'élève à 28.345 milliers d'euros. La différence avec le montant de 29.205 milliers d'euros présenté dans les états financiers correspond aux intérêts courus postérieurement à l'ouverture du redressement judiciaire.

(5) Les autres passifs financiers courants ont évolué comme suit au cours du 1^{er} semestre 2026 :

(En milliers d'euros)	30-juin-26	31-déc-25
Financière Evergreen	5 241	5 144
Biovert Gestion	1 689	
Avances en comptes courants des actionnaires de la Société	874	874
Intérêts courus sur avances en comptes courants	197	171
Banques créditrices		33
Total	8 001	6 222

Il est rappelé que dans le cadre du protocole d'accord signé avec Zencap Asset Management la Société a acquis la créance que Biovert Gestion détenait envers TE Holding Biogas pour un montant de 1 689 milliers d'euros.

Le montant des autres passifs financiers courants antérieurs à la date du jugement d'ouverture de la procédure de redressement s'élève à 6.217 milliers d'euros. Leur règlement est suspendu dans l'attente de la validation du plan de continuation par le Tribunal des Affaires Economiques de Paris.

3.2 Résultat du 1er semestre 2026

L'état résumé du résultat au 30 juin 2026 se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	30-juin-26	30-juin-25
Variation de la juste valeur des actifs financiers	(2 052)	(910)
Dépréciation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti	849	(9 978)
Charges opérationnelles	(986)	(539)
Résultat opérationnel	(2 188)	(11 427)
Coût de l'endettement financier	(852)	(2 603)
Autres produits et charges	0	0
Résultat Global	(3 040)	(14 029)

Le résultat opérationnel ressort au 30 juin 2026 à – 2 188 K€ qui intègre une variation défavorable de la juste valeur des actifs financiers pour – 2 052 milliers d'euros relative à la mise à juste valeur de la participation dans Biovert Gestion, l'impact des dépréciations nettes des créances financières de 849 milliers expliqué par l'effet positif d'une reprise de

1 850 milliers d'euros constatée au 31 décembre 2025 sur les créances relatives à TE Holding Biogas et un effet négatif de 1 001 milliers d'euros au titre de la dépréciation des créances financières envers Financière Evergreen constatée sur la période (cf. Supra).

Les charges opérationnelles d'un montant de 986 milliers d'euros se composent :

- > d'honoraires pour un montant 916 milliers d'euros (contre 351 milliers d'euros au 30 juin 2025) incluant uniquement les honoraires de conseils externes et justifiés par les travaux rendus nécessaires par la signature définitive du protocole Zencap et la préparation du plan de continuation rendu particulièrement complexe compte tenu de la situation de la Société ;
- > d'autres charges de fonctionnement pour un montant de 70 milliers d'euros (contre 37 milliers d'euros au 30 juin 2025).

Le coût de l'endettement financier s'élève à 852 milliers d'euros (contre 2 603 milliers d'euros au 30 juin 2025). Il est constitué des intérêts sur emprunts obligataires pour 643 milliers d'euros (contre 2 451 milliers d'euros au 30 juin 2025) et des intérêts sur avances en comptes courants pour 209 milliers d'euros (contre 153 milliers d'euros pour le 30 juin 2025). La forte baisse des intérêts sur emprunts obligataires s'explique par la décomptabilisation de la dette obligataire ZENCAP en février 2026.

Le résultat net du 1^{er} semestre 2026 ressort à – 3 040 milliers d'euros soit un résultat par action après dilution de -0,08 €.

4. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES SIX MOIS RESTANTS

Les investisseurs sont invités à se reporter à la note 12 des états financiers intermédiaires résumés au 30 juin 2026 tels que figurant à la section 7 de ce document.

La Société est exposée à un risque élevé de continuité d'exploitation. La direction de la Société et ses conseils mettent tout en œuvre pour qu'un plan de continuation puisse être homologué par le juge commissaire avant la fin de l'année 2026.

Cependant, l'adoption d'un plan de continuation reste incertaine. L'élaboration du plan se heurte à la difficulté de concilier les intérêts des différentes parties prenantes ainsi qu'à des contraintes juridiques et économiques, liées notamment à la situation des participations de Transition Evergreen et à l'homologation du plan par le Tribunal des Activités Economiques de Paris. Transition Evergreen n'exclut pas le risque qu'aucun plan ne recueille l'accord des principaux créanciers et de l'administrateur judiciaire, ou qu'un plan soumis au Tribunal ne soit pas homologué.

5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE

TRANSITION EVERGREEN

Siège social : 38, rue des Mathurins - 75008 Paris

Société anonyme

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

TRANSITION EVERGREEN

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des états financiers intermédiaires résumés de la société Transition Evergreen, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces états financiers intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité de ces états financiers intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité

d'exploitation décrite dans les notes 3. « Continuité d'exploitation » et 16. « Evènements postérieurs au 30 juin 2026 » de l'annexe des états financiers intermédiaires résumés.

2 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les états financiers intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les états financiers intermédiaires résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 13 octobre 2026

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

Batt Audit

**Membre français de Grant Thornton
International**

Laurent Bouby

Isabelle Sagot

Associé

Associée

6. ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES RESUMES AU
30 JUIN 2026

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES IFRS

TRANSITION EVERGREEN SA

30 juin 2026

SOMMAIRE

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE.....	19
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	20
TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	21
Note 1. Présentation de la société, base de préparation, référentiel comptable, recours aux jugements et estimations-----	23
Note 2. Evènements significatifs de la période-----	24
Note 3. Continuité d'exploitation -----	25
Note 4. Portefeuille d'investissements-----	26
Note 5. Actifs financiers courants -----	31
Note 6. Informations relatives au capital -----	31
Note 7. Emprunts obligataires -----	32
Note 8. Autres passifs financiers-----	33
Note 9. Autres dettes -----	34
Note 10. Charges opérationnelles -----	34
Note 11. Coût de l'endettement financier -----	35
Note 12. Risques financiers-----	35
Note 13. Résultat et Actif net par action -----	35
Note 14. Transactions avec les parties liées -----	36
Note 15. Engagements hors bilan/Actifs et Passifs éventuels-----	36
Note 16. Evénements postérieurs au 30 juin 2026-----	37

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

(En milliers d'euros)

ACTIFS	Notes	30-juin-26	31-déc-25
Actifs financiers non courants	4	1 190	150
Autres actifs non courants	4	10	10
Total des actifs non courants		1 200	160
Actifs financiers courants	5	0	126
Autres créances		41	34
Trésorerie & Equivalents trésorerie	TFT	2 437	5
Actifs non courants destinés à être cédés (1)			27 742
Total des actifs courants		2 478	27 907
Total des actifs		3 678	28 067

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		30-juin-26	31-déc-25
Capital	6	20 086	20 086
Primes sur capital		27 747	27 747
Réserves		(80 059)	(54 538)
Résultat global		(3 040)	(25 522)
Capitaux propres		(35 267)	(32 228)
Emprunts obligataires	7	29 204	28 561
Autres passifs financiers courants	8	8 001	6 222
Autres dettes	9	1 740	2 136
Passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés (1)		0	23 375
Total des passifs courants		38 945	60 295
Total des passifs et capitaux propres		3 678	28 067

- (1) Pour rappel, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, la Société avait reclassé au 31/12/2025 sur des lignes spécifiques les actifs financiers non courants et les passifs financiers concernés par l'accord de cession à Zencap Asset Management et relatifs à TE Holding Biogas.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(En milliers d'euros)

	Notes	30-juin-26	30-juin-25
Variation de la juste valeur des actifs financiers	4	(2 052)	(910)
Dépréciation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti	5	849	(9 978)
Charges de personnel	10	0	(150)
Autres charges opérationnelles	10	(986)	(389)
Résultat opérationnel		(2 188)	(11 426)
Coûts de l'endettement financier brut		(852)	(2 603)
Produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		0	0
Coût de l'endettement financier net	11	(852)	(2 603)
Autres produits et charges financiers		0	0
Résultat net avant impôts		(3 040)	(14 030)
Impôts sur le résultat		0	0
Résultat net		(3 040)	(14 030)
Autres éléments du résultat global			
Résultat global		(3 040)	(14 030)
Nombre d'actions en circulation	13	39 984 026	39 976 526
Résultat par action (En euros)		(0,08)	(0,35)
Nombre d'actions après dilution	13	39 984 026	39 976 526
Résultat dilué par action (En euros)		(0,08)	(0,35)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)

	Capital	Primes sur capital	Réserves	Résultat Global	Total
Situation au 31 décembre 2024	20 086	30 954	79 681	(137 410)	(6 689)
Affectation du résultat global		(3 207)	(134 203)	137 410	-
Résultat net de la période	-	-	-	(14 030)	(14 030)
Actions propres	-	-	(12)	-	(12)
Situation au 30 juin 2025	20 086	27 747	(54 533)	(14 029)	(20 730)
Situation au 31 décembre 2025	20 086	27 747	(54 538)	(25 522)	(32 228)
Affectation du résultat global			(25 522)	25 522	-
Résultat net de la période	-	-	-	(3 040)	(3 040)
Actions propres	-	-	1	-	1
Situation au 30 juin 2026	20 086	27 747	(80 059)	(3 040)	(35 267)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(En milliers d'euros)

	Notes	30-juin- 26	30-juin- 25
Résultat net		(3 040)	(14 030)
Variation de la juste valeur des actifs financiers	4	2 052	910
Dépréciation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti		(849)	9 978
Charges d'intérêts reclassées en flux de financement		852	2 603
Décaissements/Acquisitions liés aux actifs financiers non courants :			
Encaissements relatifs à la réalisation des actifs financiers de TE Holding Biogas (1)		3 892	-
Cession d'actions (2)		-	700
Variations nettes des actifs financiers courants		-	45
Variations des autres créances et dettes liées à l'activité		(441)	(372)
Flux de trésorerie générés par l'activité		2 465	(166)
Intérêts des emprunts obligataires décaissés		-	(21)
Variations nettes des passifs financiers courants		-	82
Flux de trésorerie générés par les opérations de financement		0	61
Variation de la trésorerie		2 465	(105)
Trésorerie et équivalents au début de la période		(28)	73
Trésorerie et équivalents à la fin de la période (3)		2 437	(32)
Variation de la trésorerie		2 465	(105)

(1) Ce montant correspond à la trésorerie nette reçue consécutivement à la réalisation des opérations prévues dans le protocole signé avec Zencap Asset Management.

(2) Cession des actions Compose (ex Valporte Holding).

(3) Dont 2 224 milliers d'euros au 30 juin 2026 correspondant au compte de dépôt du mandataire judiciaire ouvert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation utilisé pour le règlement des dettes nées régulièrement après l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire.

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS IFRS

Note 1. Présentation de la société, base de préparation, référentiel comptable, recours aux jugements et estimations

1.1. Présentation de la société

La société Transition Evergreen SA (« la Société ») est domiciliée en France.

Son siège social est sis 38 rue des Mathurins, à Paris (75008).

La Société est soumise depuis le 21 juin 2021 à la réglementation applicable aux fonds d'investissement alternatif (FIA).

Les états financiers de la Société du 30 juin 2026 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 13 octobre 2026.

1.2. Référentiel Comptable

Conformément aux dispositions du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers IFRS du 30 juin 2026 de la Société ont été établis en conformité avec les dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

S'agissant de comptes intermédiaires, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour la préparation des comptes consolidés annuels.

Les notes présentées du 30 juin 2026 doivent donc être complétées par la lecture des états financiers de la Société publiés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Au 30 juin 2026, la Société a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existants dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que les normes et interprétations de normes d'application obligatoire au 1er janvier 2026.

La Société étant constituée d'un seul secteur opérationnel correspondant à la gestion et au suivi de ses investissement ne communique pas d'information au titre de la norme IFRS 8 Secteurs Opérationnels.

Il est précisé que la Société effectuera au cours du second semestre 2026 les travaux préparatoires à la mise en place de la norme IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2027.

1.3. Recours aux jugements et estimations

En préparant ces états financiers IFRS, la Direction a exercé des jugements, effectué des estimations et fait des hypothèses ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la Société et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers concernent la qualification de Transition Evergreen SA en tant qu'entité d'investissement telle que définie par la norme IFRS 10 – *Etats financiers consolidés*.

La Société est qualifiée d'entité d'investissement telle que définie par la norme IFRS 10 dans la mesure où :

- Elle obtient des fonds de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion d'investissements ;
- Elle communique à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement. Elle a en particulier établi des stratégies de sortie pour l'ensemble de ses participations ;
- Elle évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

Par ailleurs, la Société présente les caractéristiques suivantes qui sont spécifiques à une entité d'investissement :

- Elle a plus d'un investissement ;
- Elle a plus d'un investisseur ;
- Elle détient des droits de propriété sous forme de titres de capitaux propres ou d'intérêts similaires.

Les informations sur les hypothèses liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel sont incluses en note 4 et concernant les évaluations à la juste valeur des actifs financiers non courants.

Note 2. Evènements significatifs de la période

2.1 Réalisation des opérations prévues au protocole d'accord avec Zencap Asset Management

L'ensemble des opérations de réorganisation prévues au terme du protocole d'accord conclu le 5 décembre 2025 avec Zencap Asset Management a eu lieu les 26 et 27 février 2026.

Dans ce cadre :

- Transition Evergreen a cédé l'intégralité de sa participation TE Holding Biogas ainsi que ses créances envers cette société à Zencap Asset Management. Cette transaction a été réglée en trésorerie à hauteur de 3,44 M€ et pour le solde par compensation avec la dette obligataire souscrite en 2024 par Zencap Asset Management ;
- TE Holding Biogas a cédé 1.116 actions de la société Biovert Gestion à Transition Evergreen pour un montant d'environ 3,1 M€.

A l'issue de cette transaction Transition Evergreen détient directement 35,43% des droits de vote et du capital social de Biovert Gestion et conserve une détention indirecte dans Evergaz via Biovert Gestion qui détient 3,55% d'Evergaz.

2.2 Prorogation de la période d'observation du redressement judiciaire

Par jugement en date du 28 avril 2026, le Tribunal des Activités Economiques de Paris a prorogé la période d'observation pour une nouvelle durée de six mois, soit jusqu'au 14 octobre 2026.

2.3 Reprise de cotation

Compte tenu de la réalisation des opérations de réorganisation prévue par le protocole d'accord conclu avec Zencap Asset Management, la cotation des actions de la Société sur le marché réglementé Euronext Paris a repris le 9 mars 2026 et a fait l'objet d'un avis publié par Euronext.

2.4 Autres événements survenus au niveau des participations :

Les principales opérations réalisées au cours du 1^{er} semestre 2026 et relatives au portefeuille d'investissements se résument comme suit :

Au niveau d'Everwood, le 1^{er} semestre a été principalement consacré à la préparation du projet plan de continuation.

A noter les événements ci-dessous :

- **Ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice d'Everwood et liquidation judiciaire de Wooday**

Le Tribunal des Activités Economiques de Paris a ouvert le 12 janvier 2026 une procédure de sauvegarde au bénéfice de la société Everwood et a prolongé le 8 avril 2026 la période d'observation jusqu'au 12 octobre 2026.

Le Tribunal des Activités Economiques de Paris a ouvert le 12 janvier 2026 une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de la société Wooday (pôle bois d'Everwood) et a prononcé sa liquidation judiciaire le 27 mai 2026.

- **Cession de Forestry France**

Le 29 avril 2026, la participation d'Everwood dans Forestry France a été cédée par voie de réduction de capital pour un montant de 1,6 M€.

Au niveau de LPF :

Aucune prise de participation ou cession de participation n'est à relater au titre du 1^{er} semestre 2026. L'augmentation de capital prévue pour le mois de juin 2026 d'un montant de 264 K€ et l'entrée de nouveaux investisseurs tiers a été reportée au mois de septembre 2026.

Au niveau de Borea :

La recherche d'un éventuel repreneur de cette participation est toujours en cours et demeure incertaine au 30 juin 2026.

Note 3. Continuité d'exploitation

La société Transition Evergreen a analysé son risque de liquidité à un horizon de 12 mois et a établi ses états financiers IFRS du 1^{er} semestre 2026 selon le principe de continuité d'exploitation au regard :

- D'un niveau de trésorerie suffisant pour financer les besoins d'exploitation de la société sur les 12 mois à venir ;
- De la décision favorable attendue suite à l'audience qui s'est tenue le 9 octobre 2026 devant le Tribunal des Activités Economiques de Paris 2026 au cours de laquelle Transition Evergreen a sollicité une nouvelle et dernière prorogation de la période d'observation afin de lui permettre de (i) présenter un plan de redressement à ses actionnaires et à ses créanciers, (ii) purger les recours éventuels des différentes parties prenantes à la procédure, (iii) procéder aux convocations et au vote sur le plan de redressement ainsi que (iv) mettre en œuvre ledit plan. (cf. § Evénements postérieurs au 30 juin 2026)

Par conséquent, et sous réserve d'une décision favorable du Tribunal des Activités Economiques de Paris, le conseil d'administration de la société Transition Evergreen a arrêté les comptes semestriels du 30 juin 2026 selon le principe de continuité d'exploitation en estimant que la société aurait la capacité de couvrir ses besoins de trésorerie au cours des 12 prochains mois.

Note 4. Portefeuille d'investissements

4.1 Evolution et composition des actifs financiers non courants :

(En milliers d'euros)	Actions	Obligations	Créances vis-à-vis des parties liées	Total
Actifs financiers à juste valeur par le résultat	150	-		150
Actifs financiers au coût amorti			-	-
Valeurs au 31 décembre 2025	150	-	-	150
Acquisitions/Souscription/Augmentations (1)	3 092			3 092
Variation de la juste valeur	(2 052)			(2 052)
Variation de la période	1 040	-	-	1 040
Actifs financiers à juste valeur par le résultat	1 190	-		1 190
Actifs financiers au coût amorti				-
Valeurs au 30 juin 2026	1 190	-	-	1 190

- (1) Dans le cadre du protocole signé avec Zencap Asset Management de février 2026, TE Holding Biogas a cédé à la Société 1.116 actions de la société Biovert Gestion pour un montant d'environ 3,1 M€ payé intégralement par compensation avec des créances antérieurement détenues par TE Holding Biogaz. A l'issue de cette transaction la Société détient directement 35,43% des droits de vote et du capital social de Biovert Gestion et conserve une détention indirecte dans Evergaz via Biovert Gestion de 1,27 %. A noter que Biovert Gestion était initialement détenue à 86,44% par TE Holding Biogas.

Le portefeuille d'investissements de la Société a évolué comme suit depuis le 31 décembre 2025 :

Participations	% intérêt				
----------------	-----------	--	--	--	--

	31/12/2025	30/06/2026	Juste Valeur 31/12/2025	Augmentation de la période	Variation de juste valeur de la période constatée en résultat	Juste Valeur 30/06/2026
LPF Groupe	14,50%	14,50%	150			150
Everwood SAS	48,22%	48,22%				
Biovert Gestion (1)		35,43%		3 092	(2 052)	1 040
Borea SAS	29,97%	29,97%				
TE Holding Biogas (1)	100,00%	0,00%				
TE Holding Solar (2)	71,58%	71,58%				
Saфра (2)	34,79%	34,79%				
TE Holding H2 & Dérivatives (2)	50,00%	50,00%				
Total portefeuille actions			150	3 092	(2 052)	1 190
Everwood SAS (3)			-		-	-
Total portefeuille obligations			-	-	-	-
Total			150	3 092	(2 052)	1 190

(1) Voir commentaire supra ;

(2) Pour rappel les actions TE Holding Biogas étaient présentées en actifs non courants destinés à être cédés au 31 décembre 2025.

(3) Entités placées en liquidation judiciaire

(3) La valeur nominale des OC Everwood est de 509 K€ et les intérêts courus de 153 K€ au 30 juin 2026, compte tenu de la situation de la société Everwood la juste valeur de l'OC a été estimée à 0 € au 30 juin 2026 sans changement par rapport au 31 décembre 2025.

Les justes valeurs à 100 % des entités LPF Groupe et Biovert Gestion sont présentées ci-dessous :

	Juste valeur à 100 %		Quote-part		Juste valeur en quote-part	
	31/12/2025	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026
LPF Groupe	1 034	1 034	14,50%	14,50%	150	150
Biovert Gestion	N/A	3 830	N/A	35,43%	N/A	1 357

4.2 Actifs financiers non courants par niveau de juste valeur :

La répartition du portefeuille d'investissement par niveau de juste valeur est présentée ci-dessous :

30-juin-26

(En milliers d'euros)	Evaluation à la juste valeur				Coût amorti
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	1 190			1 190	
Total	1 190	-	-	1 190	-

31-déc-25

(En milliers d'euros)	Evaluation à la juste valeur				Coût amorti
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	150			150	
Total	150	-	-	150	-

Les modalités de détermination des justes valeurs des participations sont présentées ci-après :

Participations	Méthodes utilisées au 30 juin 2026 (Incent)			
	DCF	Comparables Boursiers	Transactions récentes	Autres
Everwood SAS	X	NA	NA	SOTP */ANR
LPF Groupe SAS	NA	NA	X	NA
Biovert Gestion	NA	NA	NA	ANR

(*) SOTP : Sum of the parts

Pour rappel les modalités de détermination des justes valeurs de ces participations au 31 décembre 2025 sont présentées ci-dessous :

Participations	Méthodes utilisées au 31 décembre 2025 (Incent)			
	DCF	Comparables Boursiers	Transactions récentes	Autres
Everwood SAS	X	NA	NA	SOTP/ANR
LPF Groupe SAS	X	X	X	NA

(*) SOTP : Sum of the parts

X = Retenue NA = Ecartée

1) En ce qui concerne Everwood :

Participation	Au 30/06/2026
Everwood SAS	Les titres de Everwood ont été évalués à partir d'une méthode d'Actif Net Réévalué (ANR) dans laquelle chaque pôle d'activité a été valorisé individuellement selon la méthode la plus adaptée à sa nature : <u>Pôle Ingénierie forestière (F&W)</u> : valorisation par la méthode des DCF appliquée à chacune des six entités opérationnelles du pôle (F&W US, F&W California, F&W UK, F&W Brazil & Uruguay et Inland Forest Management), avec un CMPC ajusté par zone géographique (de 11,50 % pour les États-Unis à 12,9 % pour l'Amérique latine) et un taux de croissance à l'infini de 2,0 %. La participation dans F&W France a été cédée le 29 avril 2026. La valeur retenue au 30 juin 2026 correspond au montant du produit de cession de cette participation. La valeur du pôle est ensuite reconstituée par agrégation ascendante (bottom-up) des valeurs de fonds propres de chaque entité, en tenant compte des pourcentages de contrôle à chaque niveau de la chaîne de détention. <u>Pôle Détention d'actifs forestiers (Neosylva)</u> : valorisation par la méthode de l'ANR, fondée sur la réévaluation des actifs biologiques (capital bois sur pied et stock de crédits carbone Label Bas Carbone). Cette approche a été corroborée par référence à la dernière opération d'augmentation de capital de Neosylva intervenue en novembre 2025.Compte tenu du caractère minoritaire et peu liquide de la participation une décote de 30 % a été appliquée. <u>Pôle Bois-énergie (Wooday)</u> : valeur nulle compte tenu de la mise en liquidation judiciaire prononcée le 27 mai 2026 et l'absence de perspectives de réalisation à court terme. <u>Pôle Exploitation du bois (Barbet)</u> : valeur nulle.

Participation	Au 31/12/2025
Everwood SAS	Les titres de Everwood ont été évalués à partir d'une méthode d'Actif Net Réévalué (ANR) dans laquelle chaque pôle d'activité a été valorisé individuellement selon la méthode la plus adaptée à sa nature : • <u>Pôle Ingénierie forestière (F&W)</u> : valorisation par la méthode des DCF appliquée à chacune des six entités opérationnelles du pôle (F&W US, F&W California, F&W UK, F&W France, F&W Brazil & Uruguay et Inland Forest Management), avec un CMPC ajusté par zone géographique (de 11,03 % pour les États-Unis à 12,44 % pour l'Amérique latine) et un taux de croissance à l'infini de 2,0 %. La valeur du pôle est ensuite reconstituée par agrégation ascendante (bottom-up) des valeurs de fonds propres de chaque entité, en tenant compte des pourcentages de contrôle à chaque niveau de la chaîne de détention. • <u>Pôle Détention d'actifs forestiers (Neosylva)</u> : valorisation par la méthode de l'ANR, fondée sur la réévaluation des actifs biologiques (capital bois sur pied et stock de crédits carbone Label Bas Carbone). Cette approche a été corroborée par référence à la dernière opération d'augmentation de capital de Neosylva intervenue en novembre 2025. • <u>Pôle Bois-énergie (Wooday)</u> : valeur nulle, compte tenu de la dégradation significative de l'activité et de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire en janvier 2026. • <u>Pôle Exploitation du bois (Barbet)</u> : valeur nulle.

Tests de sensibilité de l'évaluation réalisée au 30 juin 2026 :

La valorisation d'Everwood SAS par la somme des parties conduit à une valeur des fonds propres négative au 30 juin 2026 (sans changement par rapport au 31 décembre 2025), soit une valeur nulle retenue par l'évaluateur indépendant et reprise par la Société.

Sur le pôle Ingénierie forestière, qui constitue l'essentiel de la valeur, l'analyse de sensibilité du taux d'actualisation de +/-0,50 % et du taux de croissance à l'infini de +/-0,25 % a été réalisée pour chacune des six entités opérationnelles. Ces tests confirment que, même dans les hypothèses les plus favorables, la valeur du pôle ingénierie forestière ne permet pas de compenser l'endettement consolidé d'Everwood.

L'évaluateur indépendant estime qu'une valeur des titres d'Everwood positive nécessiterait une valeur d'entreprise du pôle ingénierie forestière supérieure de l'ordre de 53,3% par rapport à l'actuelle fourchette basse et de 35,5% par rapport à l'actuelle fourchette haute.

1) En ce qui concerne LPF Groupe SAS :

Les prévisions d'activité du 1er semestre n'ayant pas été atteintes, l'évaluateur indépendant a conclu que la méthode DCF mise en œuvre pour l'évaluation de la participation au 31 décembre 2025, qui

repose sur le plan d'affaires du management, était peu pertinente au 30 juin 2026 compte tenu du degré d'incertitude qui l'affecte.

La juste valeur de la participation au 30 juin 2026 est basée sur la nouvelle augmentation de capital réalisée en septembre 2026, souscrite par de nouveaux investisseurs au même prix unitaire de 4,32 € par action que celle de décembre 2025.

2) En ce qui concerne Biovert Gestion

La valeur de Biovert Gestion a été déterminée selon la méthode de l'Actif Net Réévalué (ANR).

Pour valoriser la participation de Biovert Gestion dans Evergaz, l'évaluateur indépendant s'est appuyé sur les références de valeur ressortant des opérations récentes intervenues sur le capital d'Evergaz et dans sa chaîne de détention. Ces références ont été retenues comme constituant une borne haute de la valeur de la participation.

L'évaluateur indépendant a toutefois considéré que cette valeur devait être appréciée au regard de plusieurs facteurs cumulativement défavorables : (i) le caractère très minoritaire de l'investissement sous-jacent, ne conférant aucun contrôle sur Evergaz par Biovert Gestion, sa gouvernance ou le calendrier d'une éventuelle liquidité, (ii) l'absence de marché secondaire organisé permettant d'observer directement la valeur de réalisation d'un bloc minoritaire et (iii) le caractère limité des informations disponibles au 30 juin 2026, notamment en matière de current trading et d'actualisation du business plan.

Dans ce contexte, l'évaluateur a retenu une décote forfaitaire de 50% afin de tenir compte de ces caractéristiques. La valeur ainsi décotée constitue donc une borne basse de la valeur de Biovert Gestion, tandis que la valeur non décotée issue des opérations sur le capital en constitue la borne haute.

Dans le cadre de ses propres travaux, Transition Evergreen a retenu une approche prudente en se positionnant sur cette borne basse.

3) En ce qui concerne Borea

En l'absence de perspective de cession à court terme, la juste valeur de cette participation a été maintenue pour une valeur nulle au 30 juin 2026.

Note 5. Actifs financiers courants

Les actifs financiers courants concernent exclusivement au 30 juin 2026 Financière Evergreen pour un montant brut total de 1 025 milliers d'euros dont la créance de 900 milliers d'euros de Financière Evergreen cédée par TE Holding Biogas à la Société dans le cadre du protocole ZENCAP de février 2026.

La société Financière Evergreen faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire dont l'issue est incertaine, il a été décidé compte tenu du risque de perte attendue au 30 juin 2026 de déprécier l'intégralité de cette créance financière.

Note 6. Informations relatives au capital

Composition du capital :

Au 30 juin 2026 (sans changement par rapport au 31 décembre 2025) le capital social de la Société se compose de 40.171.460 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0.50 € chacune.

Il est précisé qu'aucun droit, avantage ou restriction n'est attaché aux actions qui composent le capital social, à l'exception des droits de vote double attribués, conformément à la loi et aux statuts, à tout actionnaire de la Société justifiant d'une inscription au nominatif d'actions pendant une durée minimum de deux ans.

La Société n'a, par ailleurs, pas émis d'actions de préférence au 30 juin 2026.

Auto-Contrôle :

Au 30 juin 2026, la Société détient 187 434 de ses propres actions correspondant à une valeur nette comptable de 7,65 milliers d'euros.

Les actions propres sont portées en minoration des capitaux propres dans les comptes IFRS de la Société.

Plan d'attribution d'actions gratuites :

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites mis en place en date du 30 juin 2026.

Note 7. Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires se composent comme suit :

(En milliers d'euros)	Échéance	Taux	Nominal à l'émission	Coût amorti	
				30-juin-26	31-déc-25
Obligations juillet 2022	juil-24	5,5%	2 975	3 434	3 342
Obligations janvier -mars 2023	Jan-mars-25	6,0%	5 000	5 570	5 420
Obligations mai 2023	mai-25	6,0%	3 000	3 274	3 184
Obligations octobre - décembre 2023	juil-25	10,0%	7 053	8 531	8 372
Obligations janvier-février 2024	août-25	10,0%	7 000	8 395	8 244
Total des emprunts obligataires			25 028	29 205	28 561
<i>Dont part courante</i>				29 205	28 561
<i>Dont part non courante</i>				-	-

La variation des emprunts obligataires du 1^{er} semestre 2026 s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	
Valeurs au 31 décembre 2025	28 561
Remboursement en trésorerie	-
Variation des intérêts courus et étalement des frais émission	643
Valeurs au 30 juin 2026	29 205
- dont part courante	29 205
- dont part non courante	-

Le montant des dettes obligataires (intérêts courus compris) antérieures à la date du jugement d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire s'élève à 28.345 milliers d'euros.

Au 30 juin 2026 l'intégralité des emprunts obligataires est exigible. Leur remboursement est gelé compte tenu de la procédure de redressement judiciaire en-cours et sera fonction des modalités que pourrait fixer le plan de continuation en cours d'élaboration.

La Société n'a pas procédé à la détermination de la juste valeur des emprunts obligataires au 30 juin 2026.

Note 8. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers s'expliquent comme suit :

(En milliers d'euros)	30-juin-26	31-déc-25
Financière Evergreen	5 241	5 144
Biovert Gestion (1)	1 689	
Avances en comptes courants des actionnaires de la Société	874	874
Intérêts courus sur avances en comptes courants	197	171
Banques créditrices		33
Total	8 001	6 222
Dont part non courante	-	-
Dont part courante	8 001	6 222

- (1) Correspond à la créance de Biovert Gestion envers TE Holding Biogas acquise dans le cadre du protocole d'accord signé avec Zencap Asset Management.

Le montant des autres passifs financiers antérieurs à la date du jugement d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire s'élève à 6.217 milliers d'euros. Leur règlement est suspendu dans l'attente de la validation du plan de continuation.

Note 9. Autres dettes

Les autres dettes s'expliquent comme suit :

(En milliers d'euros)	30-juin-26	31-déc-25
Fournisseurs	1 238	1 606
Dettes fiscales	13	37
Dettes sociales	202	202
Autres dettes	288	291
Total	1 740	2 136

Le montant des autres dettes antérieures à la date du jugement d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire s'élève à 1.383 milliers d'euros dont 899 milliers d'euros au titre des dettes fournisseurs. Leur règlement est suspendu dans l'attente de la validation du plan de continuation.

Note 10. Charges opérationnelles

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

(En milliers d'euros)	30-juin-26	30-juin-25
Salaires	-	90
Charges sociales	-	60
Jetons de présence	-	-
Avantages réglés par remise d'actions gratuites	-	-
Total	-	150

La Société a décidé de ne pas verser de jetons de présence au membre de son conseil d'administration en 2026 comme cela avait déjà été le cas en 2025.

Il est rappelé que pour le 1^{er} semestre 2025, les charges de personnel concernaient exclusivement la rémunération de Monsieur Lionel Le Maux en tant que Président Directeur Général.

Les autres charges opérationnelles se détaillent comme suit :

(En milliers d'euros)	30-juin-26	30-juin-25
Honoraires et charges assimilées (1)	916	351
Autres charges externes	70	37
Total	986	389

- (1) Le montant des honoraires et charges assimilées et notamment justifié par les prestations des conseils de la Société réalisées dans le cadre de la finalisation et de la signature du protocole ZenCap, de la procédure de redressement et de la préparation du plan de continuation.

Note 11. Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier net s'explique comme suit :

(En milliers d'euros)	30-juin-26	30-juin-25
Intérêts sur emprunts obligataires (1)	643	2 451
Intérêts sur comptes courants envers parties liées	209	153
Coût de l'endettement financier brut	852	2 604
Variation de la juste valeur des instruments de trésorerie	-	-
Produits des instruments de trésorerie	-	-
Coût de l'endettement financier net	852	2 604

(1) La baisse des intérêts obligataires est justifiée par l'extinction de la dette obligataire envers Zencap.

Note 12. Risques financiers

Comme au 31 décembre 2025, la Société est fortement exposée à un risque de liquidité dans l'attente de l'homologation d'un plan de continuation par le Tribunal des Activités Economiques de Paris.

Note 13. Résultat et Actif net par action

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action au 30 juin 2026 a été calculé comme suit :

Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2025	40 171 460
Actions émises au cours de la période	-
Actions auto-détenues annulées au cours de la période	(187 434)
Nombre d'actions en circulation au 30 juin 2026 avant dilution	39 984 026
Actions potentiellement dilutives en circulation	
Nombre d'actions en circulation au 30 juin 2026 après dilution	39 984 026
<i>Nombre d'actions moyen pondéré en circulation</i>	<i>39 984 026</i>
<i>Nombre d'actions moyen pondéré après dilution</i>	<i>39 984 026</i>

Sur la base de l'actif net réévalué (ANR) au 30 juin 2026 (correspondant aux capitaux propres IFRS de la Société soit – 34.950 milliers d'Euros) l'ANR par action s'élève à cette date à -0,87 €.

Note 14. Transactions avec les parties liées

Au 30 juin 2026 les principales parties liées sont les suivantes :

- ✓ **Les participations dans lesquelles la Société exerce un contrôle ou une influence notable :** aucune transaction n'a été réalisée au cours de la période avec ces parties liées ;
- **Les membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale de Transition Evergreen :** Monsieur Jean-Michel Laty n'a perçu aucune rémunération ou autres avantages au titre de son mandat de Président Directeur Général et les administrateurs ont renoncé à leur rémunération au titre du 1^{er} semestre 2026, compte tenu des difficultés financières de la Société.
- **La société Financière Evergreen,** actionnaire de la Société, dont Monsieur Frédéric Flipo via sa holding (Administrateur de Transition Evergreen) est actionnaire à hauteur de 16,05%, dont Monsieur Samuel Moreau via sa holding (Administrateur de Transition Evergreen) est actionnaire à hauteur de 9,33 %, dont Monsieur Vincent Robert (Administrateur de Transition Evergreen) est actionnaire à hauteur de 2,01%, dont Monsieur Jean-Michel LATY (Président du Conseil d'administration) est actionnaire à hauteur de 0,09 % : l'avance en compte courant réalisée par Financière Evergreen est passée de 5 144 milliers d'euros à 5 241 milliers d'euros au cours du 1^{er} semestre 2026 soit une variation de 97 milliers d'euros relative aux intérêts courus de la période.

Par ailleurs la Société détient une créance financière envers Financière Evergreen d'un montant de 900 milliers d'euros antérieurement détenue par TE Holding Biogas et cédée à la Société dans le cadre du protocole d'accord Zencap de février 2026 cette créance a été intégralement dépréciée au 30 juin 2026 ainsi que les créances antérieures détenues directement par la Société d'un montant total de 125 milliers d'euros également dépréciées au 30 juin 2026 (cf. note 5).

Note 15. Engagements hors bilan/Actifs et Passifs éventuels

Engagement reçu au cours du 1^{er} semestre 2026 :

Dans le cadre de la cession des titres de **TE Holding Biogas**, Zencap s'est engagé à verser à la Société un complément de prix en cas de cession, par TE Holding Biogas, de l'intégralité des actions des sociétés **Evergaz** et **3 E Biogas** dans un délai de cinq ans à compter du 27 février 2026.

Le montant de ce complément de prix dépendra de la plus-value dégagée lors de ces cessions, sous réserve de l'atteinte d'un niveau de rendement net préalablement convenu entre les parties, après prise en compte de la fiscalité applicable et des frais liés aux opérations nécessaires à la réalisation desdites cessions.

Compte tenu des incertitudes entourant la réalisation de ces opérations et la détermination de leur résultat, ce complément de prix n'a pas fait l'objet d'une évaluation au 30 juin 2026

Autre engagement donné :

Il est rappelé que la Société s'est portée garant envers certains créanciers de Financière Evergreen à hauteur d'un montant de 1,1 M€.

Cette garantie a été contestée devant la juridiction compétente qui n'a toujours pas rendu à ce jour sa décision définitive.

Passif éventuel :

La Société a été assignée devant le Tribunal des Affaires Économiques de Paris par un cabinet de conseil spécialisé dans la mobilité électrique. Ce dernier réclame le versement d'une indemnité maximale de **4,4 M€** au titre d'un préjudice allégué résultant de la non-réalisation, en 2025, d'une opération d'investissement que Transition Evergreen n'a finalement pas été en mesure de réaliser.

La Société conteste l'ensemble des demandes formulées à son encontre ainsi que le montant de la créance déclarée dans le cadre du règlement judiciaire.

Au 30 juin 2026, dans l'attente de l'issue de la procédure en cours, la demande d'indemnisation de 4,4 M€ formulée par cette dernière est considérée comme un passif éventuel au sens des normes IFRS.

Note 16. Événements postérieurs au 30 juin 2026

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'administrateur judiciaire de la Société, la SCP Abitbol & Rousselet, en la personne de Maître Joanna Rousselet, a notifié aux classes de parties affectées la constitution desdites classes, par voie postale et par avis publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ainsi que dans un journal d'annonces légales, selon le cas, les 28 septembre et 2 octobre 2026.

Par communiqué de presse en date du 29 septembre 2026, la Société a informé le marché de l'audience prévue devant le Tribunal des Activités Économiques de Paris le 2 octobre 2026 au cours de laquelle Transition Evergreen a sollicité une nouvelle et dernière prorogation de la période d'observation afin de lui permettre de (i) présenter un plan de redressement à ses actionnaires et à ses créanciers, (ii) purger les recours éventuels des différentes parties prenantes à la procédure, (iii) procéder aux convocations et au vote sur le plan de redressement ainsi que (iv) mettre en œuvre ledit plan.

Une deuxième audience s'est tenue le 9 octobre 2026 devant le Tribunal des Activités Économiques de Paris à cet effet. À la date du présent rapport, le Tribunal n'a pas encore émis son ordonnance statuant sur la demande de prorogation de la période d'observation.

Par ailleurs, l'adoption d'un plan de continuation reste incertaine. L'élaboration du plan se heurte à la difficulté de concilier les intérêts des différentes parties prenantes ainsi qu'à des contraintes juridiques et économiques, liées notamment à la situation des participations de Transition Evergreen et à l'homologation du plan par le Tribunal des Activités Économiques de Paris. Transition Evergreen n'exclut pas le risque qu'aucun plan ne recueille l'accord des principaux créanciers et de l'administrateur judiciaire, ou qu'un plan soumis au Tribunal ne soit pas homologué.

Enfin et lors de l'audience du 12 octobre 2026, la juge-commissaire à la procédure de sauvegarde d'Everwood a reporté sa décision concernant la prorogation de la période d'observation.